

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil municipal du samedi 2 juillet 2022

*Convocation envoyée
le 27/06/2022*

Nombre de conseillers :

*- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14*

Quorum : 08

L'an deux mille vingt-deux, le samedi deux juillet à neuf heures, le Conseil municipal de Baron, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Sicard Anne-Sophie, maire.

Présents : Mme Sicard Anne-Sophie, Mme Uda Annick, M. Bocquillon Julien, M. Di Pizio Laurent, Mme Poguet Laëtitia, M. Miroux Jérôme, Mme Lecerf Laurence, Mme Paulic Dalila, Mme Toulemonde Emilie, Mme Breton Simone, M. Buttiaux Thierry.

Absente : Mme Rosiers Catherine.

Absents excusés : M. de La Bédoyère Brice, (pouvoir à M. Bocquillon Julien), M. Dourlen Frédéric (pouvoir à Mme Toulemonde Emilie), M. Poras Dominique (pouvoir à Mme Sicard Anne-Sophie).

Secrétaire de séance : Mme Annick Uda.

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Signature d'une convention de participation financière avec le SMOTHD pour l'enfouissement de la fibre chemin du Moulin.
- Informations diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Annick Uda a été désignée secrétaire de séance.

Approbation de procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité, sans observation.

2022.24 -Signature d'une convention de participation financière avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit pour l'enfouissement de la fibre chemin du Moulin.

Mme le Maire expose au Conseil municipal :

Par voie de convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue le 29/06/2015, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire de Commune de BARON, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la commune d'une participation financière à versement unique.

Le Réseau construit et le nombre de prises réalisé ont évolué depuis et font l'objet d'une réactualisation, à la suite de la programmation de travaux d'effacement du Réseau chemin du Moulin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération, qui prévoit une participation financière de la commune de **3 058,36 €**.

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à main levée ;

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit pour la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit sur la commune de BARON.

Pour répondre à une question de M. Di Pizio au sujet de l'accès à la fibre, Mme Sicard indique que les

questions concernant les armoires dédiées à la fibre optique sont traitées par le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Informations diverses

Mme le Maire évoque une pétition reçue par les élus municipaux, exposant un problème de sécurité routière route de Beaulieu et lotissement des Closeaux, dont M. Stéphane Bonnefoy est à l'origine.



Elle rappelle que le dossier de demande d'aide financière pour l'aménagement sécuritaire de la traversée de Baron est en cours d'instruction auprès du Conseil Départemental, et espère que les travaux projetés répondront aux attentes des habitants.

Mme Paulic suggère l'installation d'un radar. Mme Sicard indique que cette décision relève du Conseil Départemental de l'Oise en fonction du flux de véhicules, mais celui-ci se révèle insuffisant. En outre, il semblerait que la vidéoprotection permette à la commune de détecter les excès de vitesse.

Mme Sicard donne lecture de cette pétition et s'engage à rencontrer rapidement M. Bonnefoy à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Sicard lève la séance à 9 h 30.

Fait et délibéré le samedi deux juillet deux mille vingt-deux.
Délibération n° 2022.24 à 2022.24.

Le Maire,  Anne-Sophie Sicard	La secrétaire de séance,  Annick Uda
---	---